Concertation publique

RTE – Renforcement du réseau de transport d'électricité entre les postes d'Éguzon et de Marmagne

Compte-rendu de la réunion publique / atelier organisée à Cuzion

20 octobre 2026 - Salle des fêtes – 18 h 30 – 20 h 30

Le déroulé

La réunion publique s'est tenue en plusieurs étapes :

- introduction et accueil des participants par l'animateur ;
- présentation des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- présentation du contexte du projet, de ses objectifs et de ses caractéristiques techniques ;
- exposé des quatre fuseaux de passage potentiels proposés à la concertation sur le sud du territoire ;
- description de la concertation, son calendrier et les modalités d'information et de participation du public ;
- temps d'échanges avec le public ;
- atelier participatif de travail en sous-groupe sur les 4 fuseaux de passage au sud.

Les intervenants

L'équipe projet RTE :

- Cyril Mounier, responsable du projet,
- Olivier Brisset, responsable de la concertation,
- Xavier Bouet, chargé de la concertation.

Garantes de la Commission Nationale du Débat Public : Brigitte Chalopin et Jessica Raclot (présentes en visioconférence).

La participation

La réunion publique a rassemblé 55 participants. 7 participants ont pris la parole pendant le temps d'échange précédent l'atelier. Aucune contribution écrite n'a été recueillie.

Les contenus présentés

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible sur le site de la concertation : les documents de la concertation.

Introduction

André Guilbaud, maire de la commune de Cuzion, introduit la rencontre en se réjouissant d'accueillir RTE pour cette réunion organisée dans le cadre de la concertation du public.

Il rappelle que la commune de Cuzion est habituée à vivre avec les lignes électriques depuis une centaine d'années. Il salue la présence de nombreux habitants de Cuzion, mais aussi de participants venus d'autres communes. Il remercie l'ensemble des participants ainsi que les élus des communes voisines présents ce soir.

Il indique que le projet de renforcement du réseau à 400 000 volts est évoqué depuis longtemps. Il rappelle que le centenaire du barrage d'Éguzon a été célébré cette année. Il précise toutefois que l'habitude de vivre avec les pylônes ne signifie pas que les habitants ne seront pas exigeants ni qu'ils ne poseront pas de questions sur le projet.

Il annonce également une conférence de Bernard Evenot, prévue le 15 novembre, consacrée aux réseaux électriques.

Il rappelle enfin que cette réunion publique se tient dans le cadre de la concertation organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui doit garantir la fiabilité et la transparence des informations. Il invite les participants à poser toutes leurs questions sur le projet et souhaite une bonne soirée à l'ensemble des personnes présentes.

Présentation des garantes de la CNDP

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, prend la parole en visioconférence. Elle regrette de ne pas être présente aujourd'hui mais elle assure que les garantes suivent avec attention les échanges.

Elle présente la Commission Nationale du Débat public. Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Sa mission est de garantir un droit essentiel : celui pour toute personne d'être informée et de pouvoir participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante des maitres d'ouvrage et ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. Son rôle est de créer les conditions d'une information complète et accessible et d'un dialogue serein. Pour assurer cette mission, la CNDP a nommé les deux garantes en février 2026 : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Jessica Raclot, garante nommée par la CNDP, prend la parole en visioconférence et ajoute que les garantes sont des tierces indépendantes, désignées au regard de leur expérience. Elles ne sont pas originaires du territoire et ont un regard extérieur qui contribue à leur indépendance. Les garantes ont pu visiter le territoire pour en comprendre les enjeux et les caractéristiques. Cette connaissance du terrain est importante pour mieux appréhender les préoccupations du public.

Les garantes ne représentent pas RTE et ne sont pas des expertes du projet. Leur rôle n'est pas de se prononcer sur le projet ou sur le choix du fuseau, mais de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations, afin que chacun puisse s'exprimer librement, que les différentes questions, les arguments et les propositions puissent être entendus et que RTE y apporte des réponses.

En amont de la concertation, les garantes ont travaillé avec RTE à sa préparation et formulé des recommandations pour rendre le dossier de concertation accessible malgré la technicité du projet, ainsi que pour adapter les outils d'information et les modalités de concertation. Il s'agit notamment de veiller à la diversité des publics et des types d'événements organisés pour aller à leur rencontre, sans se limiter aux réunions publiques et à la plateforme participative. Pendant la concertation, le rôle des garantes est d'observer les conditions de son déroulement et de veiller au respect des principes

qui l'encadrent. Le public peut les solliciter directement via leurs coordonnées qui sont disponibles sur le site internet et dans les documents d'information.

À l'issue de la concertation, les garantes rédigeront et rendront public un bilan rendant compte de son déroulement, des réponses apportées et des arguments exprimés par le public. Elles formuleront également des recommandations pour la suite de la concertation.

Enfin, elle rappelle que la concertation n'est ni un vote ni un référendum. Elle doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de l'argumenter. RTE reste responsable de ses décisions, mais devra indiquer les enseignements tirés de la concertation, préciser les propositions retenues ou non et expliquer ses choix, notamment concernant le fuseau de moindre impact. Elle invite le public à poser toutes les questions et à faire connaitre ses préoccupations par toutes les modalités mises à disposition. Elle encourage également les personnes présentes à parler de la concertation autour d'elles pour diffuser l'information. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être expert du projet pour s'exprimer et que toutes les contributions seront entendues et prises en compte.

Enfin, elle souhaite une bonne réunion et de bons échanges à l'ensemble des participants.

Présentation du projet par l'équipe projet RTE

Xavier Bouet, chargé de concertation pour RTE, présente l'entreprise. RTE est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français. Ses missions de service public sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le réseau exploité par RTE fonctionne à des niveaux de tension compris entre 63 000 et 400 000 volts et constitue le plus important réseau de transport d'électricité d'Europe. RTE se situe entre les producteurs d'électricité (centrales nucléaires, photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques…), et Enedis, qui assure la distribution de l'électricité aux particuliers. RTE conclut également des contrats de raccordement au réseau avec certains clients, notamment le réseau ferré et les grands industriels.

Xavier Bouet rappelle une des missions de service public de RTE : développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. C'est l'objectif du projet qui va être présenté ce soir.

Cyril Mounier, responsable du projet, prend la parole pour présenter plus spécifiquement le projet de renforcement du réseau entre les postes d'Éguzon et de Marmagne. Il explique que ce projet répond à un enjeu national, dans le cadre de l'ambition française de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, la France dépend encore largement des énergies fossiles, alors que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie. La réduction de cette dépendance répond à la fois à un enjeu d'indépendance énergétique et à un enjeu climatique. L'abandon progressif des énergies fossiles doit notamment se traduire par la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation globale d'énergie, mais également par une augmentation de la part de l'électricité dans les consommations, qui pourrait représenter plus de la moitié des usages.

Cyril Mounier rappelle que la France dispose de différentes capacités de production d'électricité, notamment nucléaire, solaire et éolienne, et qu'elle sait produire de l'électricité de manière décarbonée. L'augmentation de la production électrique doit ainsi permettre de répondre à la hausse des consommations liée notamment aux nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur ou encore la décarbonation de l'industrie.

Il présente ensuite les grands équilibres de production et de consommation d'électricité à l'échelle nationale. L'ouest et le sud du pays disposent notamment d'importantes capacités de production solaire ainsi que de la production éolienne sur la façade atlantique. Dans la partie nord du pays, les besoins de consommation d'électricité sont importants notamment lié à la décarbonation des grandes industries. Le Berry se situe au milieu de cette ossature des flux d'électricité nord-sud. Dans ce contexte, RTE prépare un projet de renforcement du réseau pour faire face à ces nouveaux besoins.

Le projet répond ainsi à un enjeu pour le système électrique français, mais également à une opportunité économique locale. Il peut notamment contribuer à atteindre les objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, avec par exemple le développement de l'agrivoltaïsme. Il doit également favoriser le développement économique et industriel local. Cyril Mounier cite notamment le projet de centre de données de Google à proximité de Châteauroux comme illustration concrète de cette dimension.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne.

Sur le territoire concerné, plusieurs lignes électriques sont déjà présentes. Une ligne à 400 000 volts existante a déjà été modernisée afin d'augmenter ses capacités de transit. RTE a cherché à optimiser cet ouvrage existant, ce qui permet de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2030. Au-delà, la construction d'une ligne électrique supplémentaire sera nécessaire.

Le secteur comprend également des lignes à 225 000 volts entre Éguzon et Marmagne, dont l'une aura bientôt un siècle et arrive en fin de vie. Dans le cadre de l'optimisation des infrastructures, une déconstruction partielle de cette ligne est prévue d'Éguzon jusqu'à la commune de Saint-Ambroix, car les besoins seront assurés par la nouvelle ligne 400 000 volts créée entre Éguzon et Marmagne. La partie nord de la ligne sera toutefois conservée afin de servir un producteur d'électricité. Cette dépose figure parmi les zones possibles pour le passage futur de la nouvelle ligne à 400 000 volts.

La nouvelle ligne sera composée de deux circuits électriques portés par les mêmes pylônes. Ceux-ci auront une hauteur d'environ 50 mètres et seront espacés d'environ 500 mètres. Sur les 100 kilomètres séparant Éguzon de Marmagne, environ 200 pylônes seraient ainsi construits dans le cadre du projet, plus ou moins 10 % en fonction du fuseau qui sera choisi. Il rappelle que des maquettes mises à disposition dans la salle permettent de mieux visualiser la forme et la hauteur des pylônes.

Cyril Mounier présente ensuite les principaux chiffres du projet :

- 100 km (environ) de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes)
- 73 km (environ) de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes)
- un coût estimé à 300 millions d'euros, modulo 10 % en fonction du fuseau retenu
- une capacité de 5 400 MW pour la future ligne électrique. À titre d'ordre de grandeur, cette puissance représente environ deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire, illustrant l'ampleur nationale des flux concernés. C'est quasiment 100 fois la production du barrage d'Éguzon qui lui évacue sa production sur le réseau 90 000 volts.

Le territoire concerné par le projet comprend deux départements, le Cher et l'Indre, ainsi que 128 communes et environ 150 000 habitants.

Enfin, il rappelle que la solution privilégiée est bien la création d'une ligne aérienne à deux circuits. D'autres solutions techniques ont été étudiées mais n'ont pas été retenues, en particulier la solution en ligne souterraine. Pour le courant alternatif, cette solution souterraine est adaptée à des niveaux de tension inférieurs en 90 000 ou 225 000 volts. En 400 000 volts cela représente des enjeux

techniques, matériels et financiers rédhibitoires. Pour le courant continu, la technique souterraine est principalement utilisée pour les interconnexions entre les pays et nécessite la construction de stations de conversion qui représentent des coûts pouvant atteindre 4 à 5 milliards d'euros.

Cyril Mounier présente le calendrier du projet et les prochaines étapes. La concertation préalable du public se déroule actuellement et se tiendra jusqu'au 22 novembre. À l'issue de cette concertation, les différents fuseaux seront comparés afin de retenir un seul fuseau de moindre impact. Au premier trimestre 2027, Madame la Préfète de l'Indre réunira les acteurs institutionnels afin d'entériner le fuseau de moindre impact. Le tracé précis de la ligne sera ensuite défini et fera l'objet d'une demande d'autorisation. Le début des travaux est prévu en 2030, pour une mise en service de la ligne en 2032.

Les fuseaux de passage proposés à la concertation

Olivier Brisset, responsable de la concertation pour RTE, présente la démarche suivie pour définir les fuseaux de passage potentiels de la ligne. Il explique que la réflexion est menée au sein d'une aire d'étude, validée par le préfet lors d'une première réunion de concertation avec les acteurs locaux en novembre 2025.

La définition des fuseaux s'appuie sur un premier recensement des différents enjeux présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit notamment d'éviter les principales aires urbaines, notamment Châteauroux et Issoudun, ainsi que les villages. Les enjeux environnementaux ont également été recensés, parmi lesquels le site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, les espaces naturels sensibles (ENS) et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). D'autres enjeux ont été pris en compte, notamment les sites patrimoniaux et les monuments historiques, les ressources en eau et les captages d'eau, ainsi que les infrastructures existantes, telles que les éoliennes et les antennes de télécommunication. Les sites archéologiques ont également été recensés.

Au sein de cette aire d'étude, plusieurs hypothèses de fuseaux ont ensuite été étudiées. Un fuseau correspond à une zone de passage possible pour la future ligne, pouvant aller de quelques centaines de mètres à un ou deux kilomètres de largeur.

Huit hypothèses de fuseaux sont proposées à ce stade : quatre fuseaux au sud et quatre fuseaux au nord. Ces fuseaux convergent au niveau de Châteauroux afin de permettre la desserte de la ZAC d'Ozans. Trois jonctions sont également prévues afin de permettre de passer d'un fuseau à un autre.

Olivier Brisset présente les principes d'élaboration des 4 fuseaux en partie sud du territoire, illustrés à l'aide de photomontages :

- *Fuseau A :* regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Mousseaux
- *Fuseau B :* substitution à la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne qui sera déposée
- *Fuseau C* : regroupement avec la ligne aérienne existante 400 000 volts Éguzon-Marmagne
- *Fuseau D :* Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge d'infrastructures RTE

La concertation et ses modalités

Xavier Bouet rappelle que l'objectif de la concertation est d'associer les citoyens à l'élaboration du projet. Pour informer le public sur la tenue de la concertation, plusieurs actions ont été déployées : envoi de près de 100 000 flyers dans les boites aux lettres, affichage légal dans les 128 communes,

annonces légales et parution dans la presse locale (Echo du Berry, Nouvelle République), sport radio sur Ici Berry, envoi de SMS, post sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documentation en mairie et sur le site internet de la concertation.

Pour participer, divers évènements sont organisés pendant toute la durée de la concertation :

- Des réunions publiques territoriales ;
- Des visites de terrain en bus accompagnées par l'équipe RTE, dont la prochaine se tiendra le samedi 14 novembre ;
- Des débats mobiles / rencontres de proximité sur les marchés et évènements locaux du territoire ;
- Une réunion publique de synthèse à Issoudun.

Toutes les dates de ces rencontres sont précisées sur le site internet de la concertation : les rencontres de la concertation

Enfin, le public est aussi invité à partager son avis et ses questions sur le site internet de la concertation. Il est également possible de s'adresser aux garantes par mail ou par courrier.

Échanges avec le public

L'animateur pose une première question sur l'absence de jonction entre les fuseaux au sud du territoire.

Cyril Mounier explique que les fuseaux sont plus resserrés dans la partie sud, ce qui présente moins d'intérêt pour envisager des passages de l'un à l'autre. Au nord, les territoires concernés sont plus vastes. Il précise qu'il s'agit de la proposition initiale de RTE et que la concertation peut également permettre d'identifier d'éventuelles possibilités de passer d'un fuseau à un autre.

Un participant demande de rappeler, parmi les fuseaux étudiés, lesquels longent une ligne électrique existante et lesquels prévoient de la remplacer.

Olivier Brisset présente les trois lignes existantes : deux lignes à 225 000 volts et une ligne à 400 000 volts. Il précise les caractéristiques des quatre fuseaux :

- Le fuseau A longe la ligne à 225 000 volts située le plus à l'ouest, qui sera conservée. La future ligne à 400 000 volts viendrait donc s'y insérer en parallèle de la ligne existante.

- Le fuseau B prévoit le retrait de la seconde ligne à 225 000 volts jusqu'à Saint-Ambroix.

- Le fuseau C prévoit la construction de la nouvelle ligne à 400 000 volts en parallèle de la ligne existante à 400 000 volts.

- Le fuseau D correspond à un passage en site vierge d'infrastructure RTE.

Un participant, qui indique avoir exercé le métier de constructeur de lignes électriques pendant 56 ans à l'époque où cette activité relevait d'EDF, estime que plusieurs interventions entendues sont pertinentes. Il relève toutefois que tous les fuseaux passent à proximité de Châteauroux.

Cyril Mounier explique que les fuseaux convergent vers une zone centrale située à l'est de Châteauroux. Les acteurs locaux ont souhaité que le projet propose une desserte à proximité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ozans. Cette orientation répond à une volonté de faire de la ligne un levier pour le développement économique local. Il précise que cette possibilité prend aujourd'hui une forme concrète, puisque RTE a reçu une demande de raccordement pour le projet de

Google sur la ZAC d'Ozans. Une concertation spécifique à ce projet va être lancée au début du mois de novembre. Il rappelle toutefois que la ligne à 400 000 volts répond à des besoins nationaux et qu'elle sera réalisée indépendamment du projet porté par Google.

Une participante demande combien de pylônes seront retirés et combien seront installés pour chacun des fuseaux étudiés sur la commune de Cuzion.

Cyril Mounier indique que ces chiffres n'ont pas encore été établis avec précision. Il explique que les pylônes de la ligne qui seront retirés sont espacés d'environ 300 mètres, tandis que ceux de la future ligne seront espacés d'environ 500 mètres. Le nombre de pylônes installés devrait donc être légèrement inférieur au nombre de pylônes déposés. Il ajoute que, si le fuseau D situé plus à l'est était retenu, la ligne sortirait plus rapidement du territoire communal de Cuzion. Il précise que RTE pourra communiquer un tableau présentant les chiffres détaillés pour chacun des fuseaux.

NOTA : à la fin de la réunion, RTE a indiqué à la participante que 7 pylônes de la ligne à 225 000 volts seront retirés sur la commune de Cuzion et que 4 à 5 pylônes de la future ligne à 400 000 volts seront installés sur cette commune, suivant le fuseau qui sera retenu.

Un participant demande si le remplacement de la ligne existante par la nouvelle ligne au même emplacement permettrait de réduire le coût du projet.

Cyril Mounier explique que les pylônes actuels de la ligne à 225 000 volts mesurent entre 20 et 25 mètres de haut, tandis que les futurs pylônes pour la ligne à 400 000 volts atteindront environ 50 mètres. L'ancienne ligne devra être entièrement démontée avant de pouvoir construire la future ligne. Les câbles, les pylônes et les fondations existants devront être retirés et ne pourront donc pas être réutilisés. Ainsi, le fait de remplacer la ligne existante ne permettrait pas de réduire le coût du projet.

Il rappelle qu'un seul des quatre fuseaux sera retenu et que le tracé final fera entre 90 et 100 kilomètres. Le coût moyen du projet est estimé à 300 millions d'euros, avec une variation d'environ 10 % selon le fuseau retenu. Il précise que les quatre fuseaux sont considérés comme techniquement et économiquement faisables.

Un participant demande quel lien existe entre la saturation des postes sources et la construction de la nouvelle ligne de RTE.

Cyril Mounier explique que le lien est indirect. La saturation des postes sources s'explique notamment par l'augmentation importante des demandes de raccordement de projets d'énergies renouvelables, notamment les parcs éoliens et les installations solaires. Il précise qu'un schéma régional permet de planifier le développement du réseau afin de répondre à ces besoins. La mise en service de la future ligne étant prévue en 2032, elle ne permettra pas de résoudre immédiatement la situation actuelle. Le schéma régional prévoit également de nouveaux postes sources, mais la ligne nouvelle permettra de faire en sorte que la saturation ne perdure pas au cours des années 2030.

Il ajoute que le schéma actuel a atteint ses limites face à l'ensemble des demandes de production et qu'il est en cours de révision afin de permettre la construction de nouvelles infrastructures. Ce schéma doit être validé à l'échelle régionale par le préfet de région. Dans l'Indre, plusieurs postes sont envisagés, notamment de l'autre côté de la Creuse et au nord de Châteauroux, afin de désengorger le réseau et de répondre aux demandes de raccordement de projets solaires.

Le même participant demande si le stockage par batteries pourrait contribuer à améliorer la situation de saturation dans l'attente de la mise en service de la ligne.

Cyril Mounier précise que le stockage par batteries n'est pas opéré par RTE, mais par des fournisseurs et des entreprises spécialisées, qui se raccordent au réseau de RTE. Il explique que cette solution ne peut toutefois pas se substituer à la construction de la ligne, car le propriétaire de la batterie la fait fonctionner en fonction des signaux du marché, afin de maximiser ses bénéfices. La batterie n'est donc pas nécessairement mobilisée au moment où le réseau en a besoin. Il ajoute que, par exemple, si elle restitue son surplus d'électricité en plein après-midi ensoleillé, cela peut contribuer à accentuer la saturation locale du réseau.

Un participant s'étonne d'entendre qu'il n'y a pas suffisamment d'électricité disponible. Il évoque le ralentissement de certaines centrales nucléaires et le report du projet ITER à 2034, qu'il associe à une capacité équivalente à quatre centrales, soit douze réacteurs.

Cyril Mounier répond que la situation actuelle en France se caractérise par une abondance de production électrique, supérieure à la consommation. Il rappelle que la ligne est conçue pour répondre aux besoins du réseau au cours des 80 prochaines années. La consommation d'électricité devrait augmenter dans les 20 à 30 prochaines années, ce qui nécessitera de nouvelles lignes. Il précise que le projet s'inscrit dans le schéma décennal de développement du réseau de RTE, qui comprend plusieurs projets en France.

Le même participant demande pourquoi certaines centrales fonctionnent au ralenti, estimant que la France vend son électricité à perte, qu'elle dispose de trop d'éoliennes et qu'elle produit déjà trop d'électricité, tout en souhaitant en produire davantage.

Cyril Mounier rappelle que RTE ne possède pas les moyens de production d'électricité. Son rôle consiste à garantir à chaque instant que la production disponible permette de répondre à la consommation. Il estime que la situation est actuellement favorable et que les conditions de production sont réunies pour réduire le recours aux énergies fossiles. Il précise que c'est la consommation qui évolue plus lentement vers l'abandon de ces énergies.

Atelier participatif

L'animateur présente les consignes de l'atelier participatif, organisé autour de six tables de travail. Les participants sont invités à échanger à partir des cartes de l'aire d'étude, en se concentrant principalement sur les quatre fuseaux du sud (A, B, C et D), tout en pouvant également donner leur avis sur les fuseaux du nord. Ils doivent identifier et localiser les enjeux à signaler à RTE, notamment en matière d'agriculture, d'activités économiques, d'habitat et de cadre de vie, de paysage, de patrimoine et d'environnement (biodiversité, zones humides, forêts et cours d'eau). Chaque groupe est invité à désigner une personne chargée de noter les observations et à formuler, à l'issue des échanges, une éventuelle préférence pour un fuseau. Les participants doivent ensuite évaluer les impacts de chaque fuseau à l'aide de gommettes de couleur : vert pour un impact faible, jaune pour un impact modéré, orange pour un impact plus important et rouge pour un impact rédhibitoire.

Cyril Mounier rappelle que l'objectif de l'atelier est de parvenir au plus grand consensus possible sur le fuseau de moindre impact. Il invite les participants à donner leur avis sur les différents fuseaux proposés pour la partie sud du territoire, afin de contribuer au choix de la solution la plus adaptée parmi les quatre étudiées.

Restitution du travail en sous-groupe :

Table 1

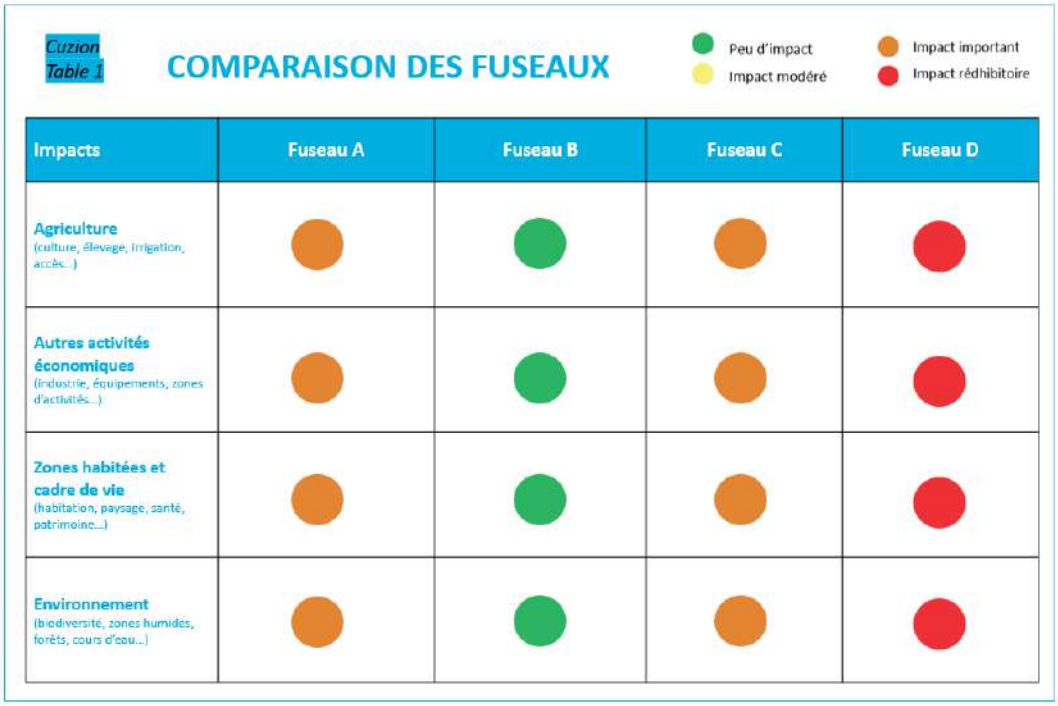

Impacts	Fuseau A	Fuseau B	Fuseau C	Fuseau D
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)				
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)				
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)				
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)				

Restitution : Les participants de la table 1 estiment que le fuseau B, qui prévoit le remplacement de la ligne existante, présente le moins d'impacts, car il s'appuie sur une zone déjà dégagée. Le fuseau D, qui traverse un terrain vierge, est considéré comme très impactant et classé en rouge. Les fuseaux A et C sont classés en orange. Les participants soulignent que le doublement des lignes existantes entraîne un élargissement de leur emprise et donc des impacts sur l'ensemble du tracé. Concernant le fuseau D, ils relèvent que certaines communes pourraient être intéressées financièrement par l'implantation de pylônes, mais rappellent que la création d'une nouvelle ligne aurait des conséquences négatives sur un grand nombre de communes et d'habitants.

Table 2

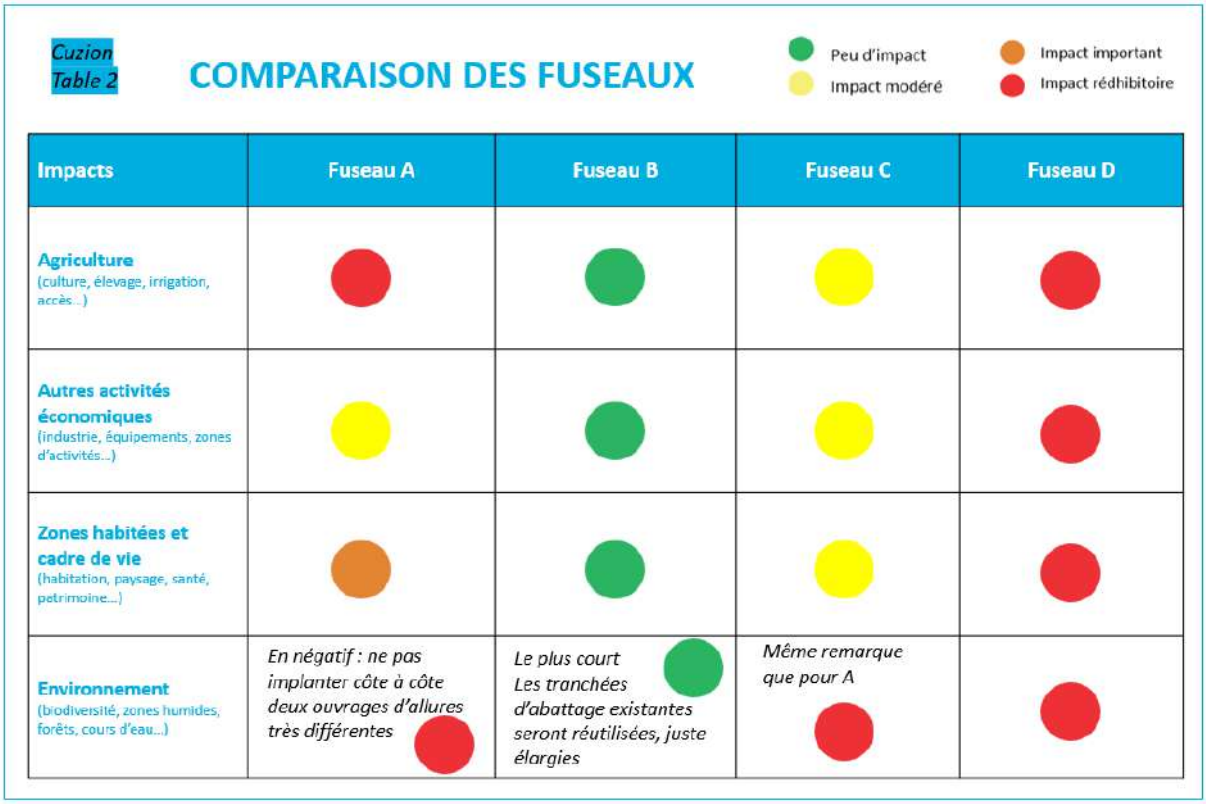

Impacts	Fuseau A	Fuseau B	Fuseau C	Fuseau D
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)				
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)				
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)				
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)	*En négatif : ne pas implanter côte à côte deux ouvrages d'allures très différentes*	*Le plus court Les tranchées d'abattage existantes seront réutilisées, juste élargies*	*Même remarque que pour A*	

Restitution : Les participants de la table 2 retiennent le fuseau B, qui permet de réutiliser l'emplacement de la ligne existante, celle-ci étant très ancienne et appelée à être démantelée.

Un participant partage son expérience personnelle en matière d'environnement et d'intégration paysagère. Il explique que la perception d'un pylône isolé peut être différente de celle d'une ligne observée de loin, et que l'intégration paysagère dépend notamment de la taille et de l'apparence des ouvrages.

Il évoque son expérience lors de travaux de franchissement des Vosges pour le raccordement de Fessenheim, où il avait été confronté à la présence de lignes existantes. Selon lui, contrairement à une idée répandue, le regroupement des infrastructures ne permet pas systématiquement de limiter les nuisances, notamment lorsque les pylônes présentent des formes et des dimensions différentes. Il estime que la juxtaposition de lignes similaires est acceptable, mais que la présence côte à côte de lignes de modèles différents pose davantage de difficultés d'intégration paysagère.

La table retient donc un tracé isolé, reprenant l'emplacement de la ligne existante et correspondant au parcours le plus court. Un autre avantage identifié est la possibilité de réutiliser le tracé existant pour le franchissement des forêts. L'emprise devrait être légèrement élargie, mais sans nécessiter de créer un nouveau passage dans des espaces jusque-là préservés.

Table 3

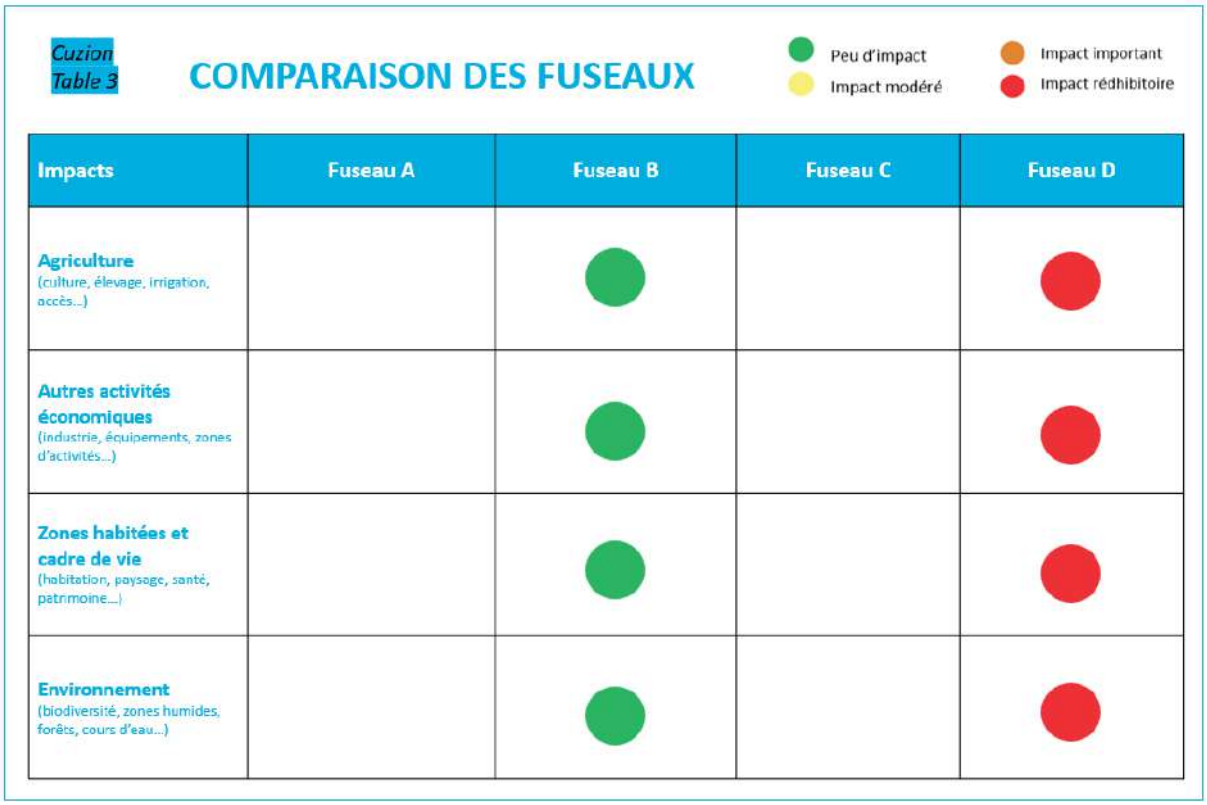

Impacts	Fuseau A	Fuseau B	Fuseau C	Fuseau D
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès...)				
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités...)				
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine...)				
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)				

Restitution : Les participants de la table 3 rejoignent les avis exprimés par les autres tables et privilégient le fuseau B, qui permet de s'aligner sur le couloir de la ligne à 225 000 volts existante. Ils classent le fuseau D en rouge, en raison de son passage dans des zones vierges.

Table 4

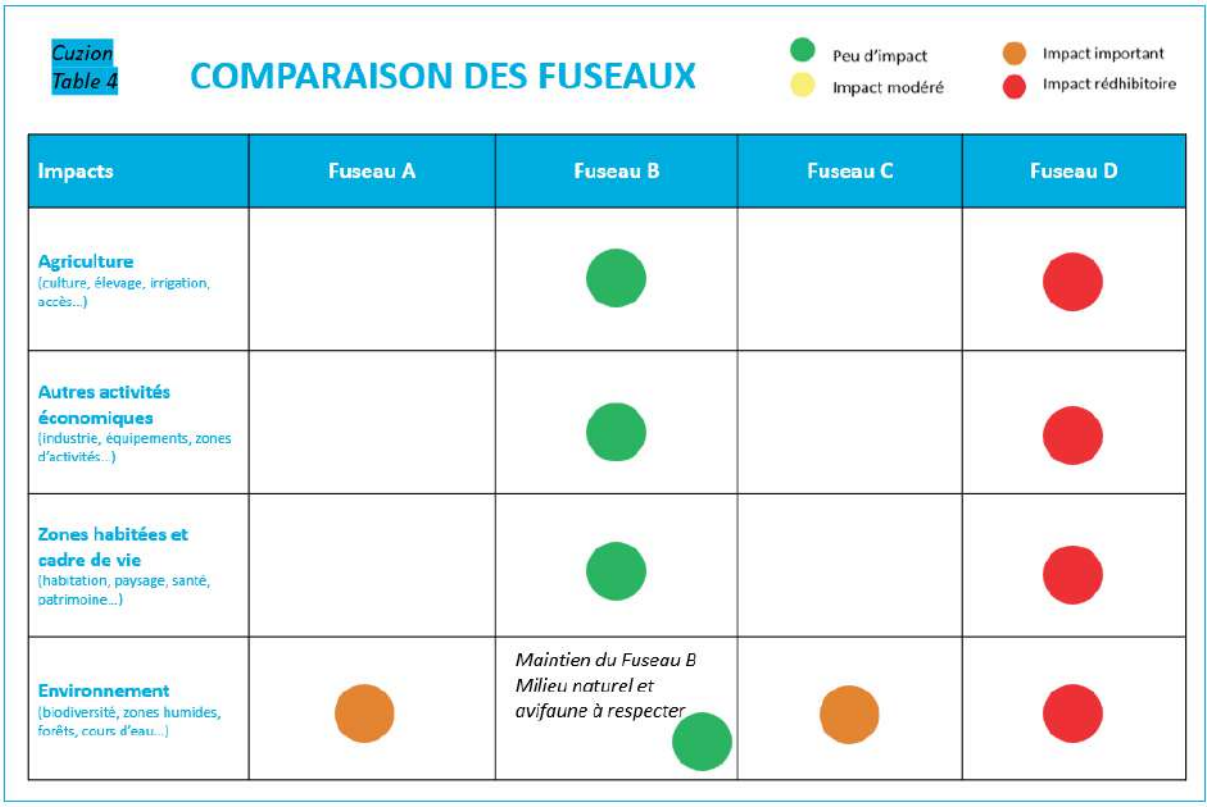

Restitution : Les participants de la table 4 expriment une préférence pour le fuseau B. Le fuseau D est classé en rouge.

Table 5

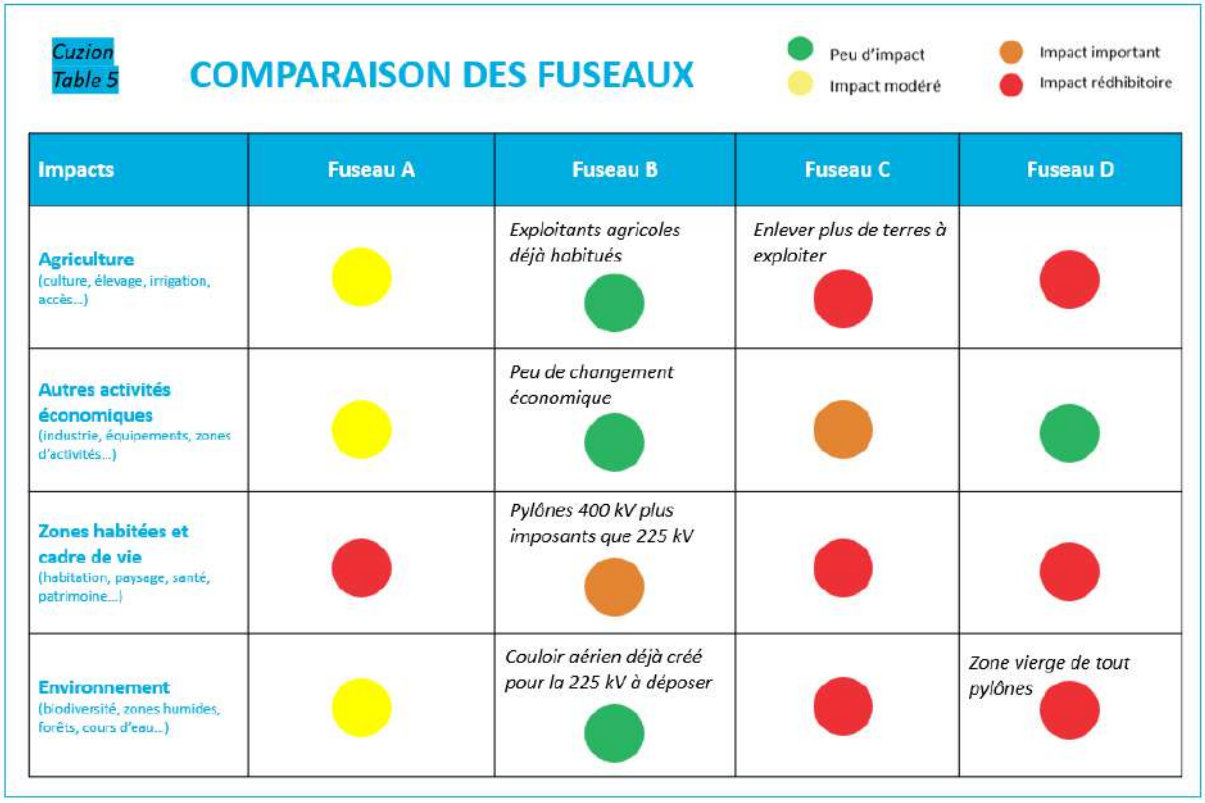

Impacts	Fuseau A	Fuseau B	Fuseau C	Fuseau D
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès...)		*Exploitants agricoles déjà habitués*	*Enlever plus de terres à exploiter*	
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités...)		*Peu de changement économique*		
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine...)		*Pylônes 400 kV plus imposants que 225 kV*		
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)		*Couloir aérien déjà créé pour la 225 kV à déposer*		*Zone vierge de tout pylônes*

Restitution : Les participants de la table 5 privilégient le fuseau B, qui reprend le tracé et l'emplacement des pylônes existants. Ils considèrent que les habitants connaissent déjà ce tracé. Ils soulignent toutefois qu'une ligne à 400 000 volts aura un impact plus important qu'une ligne à 225 000 volts. L'impact est ainsi considéré comme important à proximité des zones habitées, en raison des dimensions plus imposantes de la future ligne.

Concernant le fuseau A, les participants estiment que le doublement d'une ligne existante à 225 000 volts serait très impactant. Ils signalent également la présence, par endroits, d'une ligne à 90 000 volts.

Pour le fuseau C, ils relèvent également les impacts liés à la présence de plusieurs lignes à 400 000 volts.

Enfin, ils considèrent que le fuseau D nécessiterait de tout créer dans un secteur actuellement vierge. Ils estiment qu'il serait dommage de perturber une zone aujourd'hui préservée.

Table 6

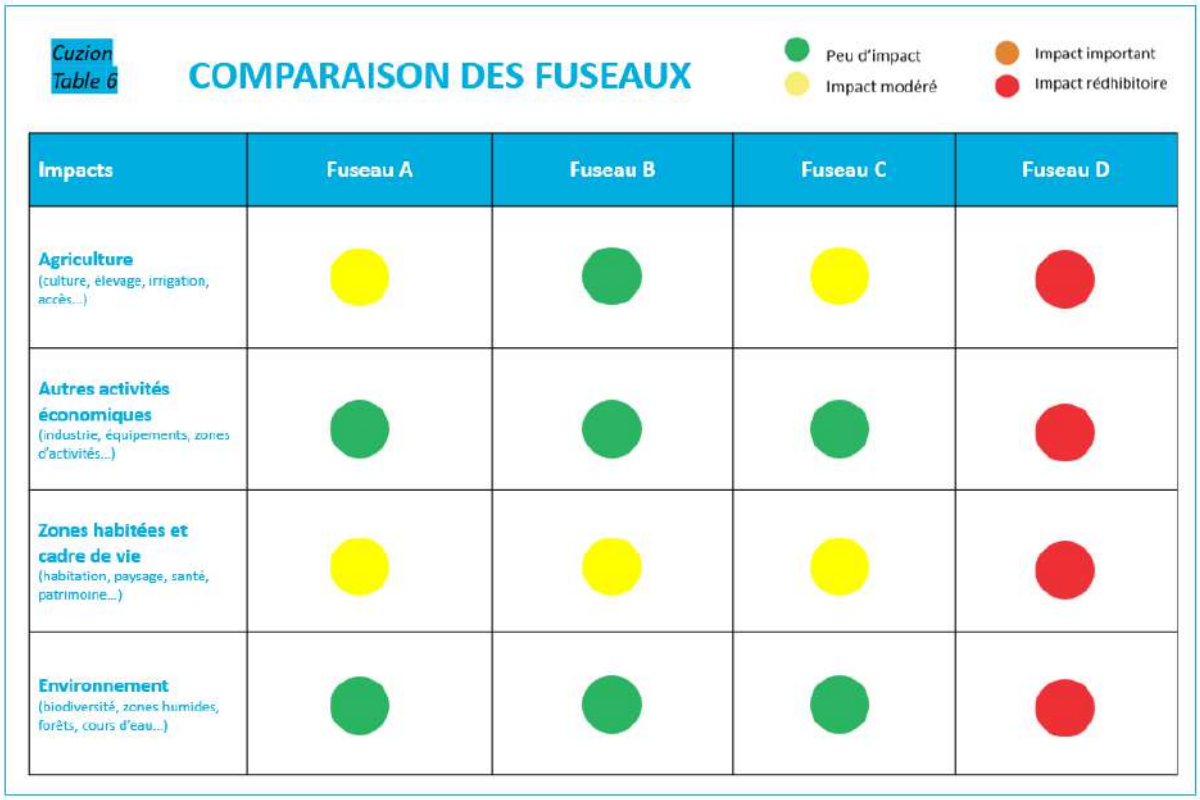

Impacts	Fuseau A	Fuseau B	Fuseau C	Fuseau D
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)				
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)				
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)				
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)				

Restitution : Les participants de la table 6 rejoignent les conclusions des autres tables et privilégient le fuseau B pour les différentes raisons évoquées. Ils écartent le fuseau D, dont le passage en zone vierge est jugé très impactant.

Conclusion

Brigitte Chalopin, garante de la CNDP, remercie les participants pour la qualité et la diversité des questions. Elle a constaté que l'atelier a permis de faire émerger des arguments sur les fuseaux et les enjeux. Ces arguments méritent d'être pris en considération et devront nourrir le choix de RTE.

Jessica Raclot, garante de la CNDP, remercie les participants de s'être prêtés au jeu de l'atelier qui a fait émerger une matière nouvelle et différente de ce qui a été entendu jusqu'à présent dans la concertation. La préférence sur le fuseau B a bien été notée. Pour conclure, elle rappelle que la plateforme en ligne permet de donner son avis et invite les participants à participer à d'autres rencontres. Elle rappelle que les avis exprimés seront bien pris en compte dans le cadre de la concertation et remercie l'ensemble des participants.

Photos des supports de l'atelier

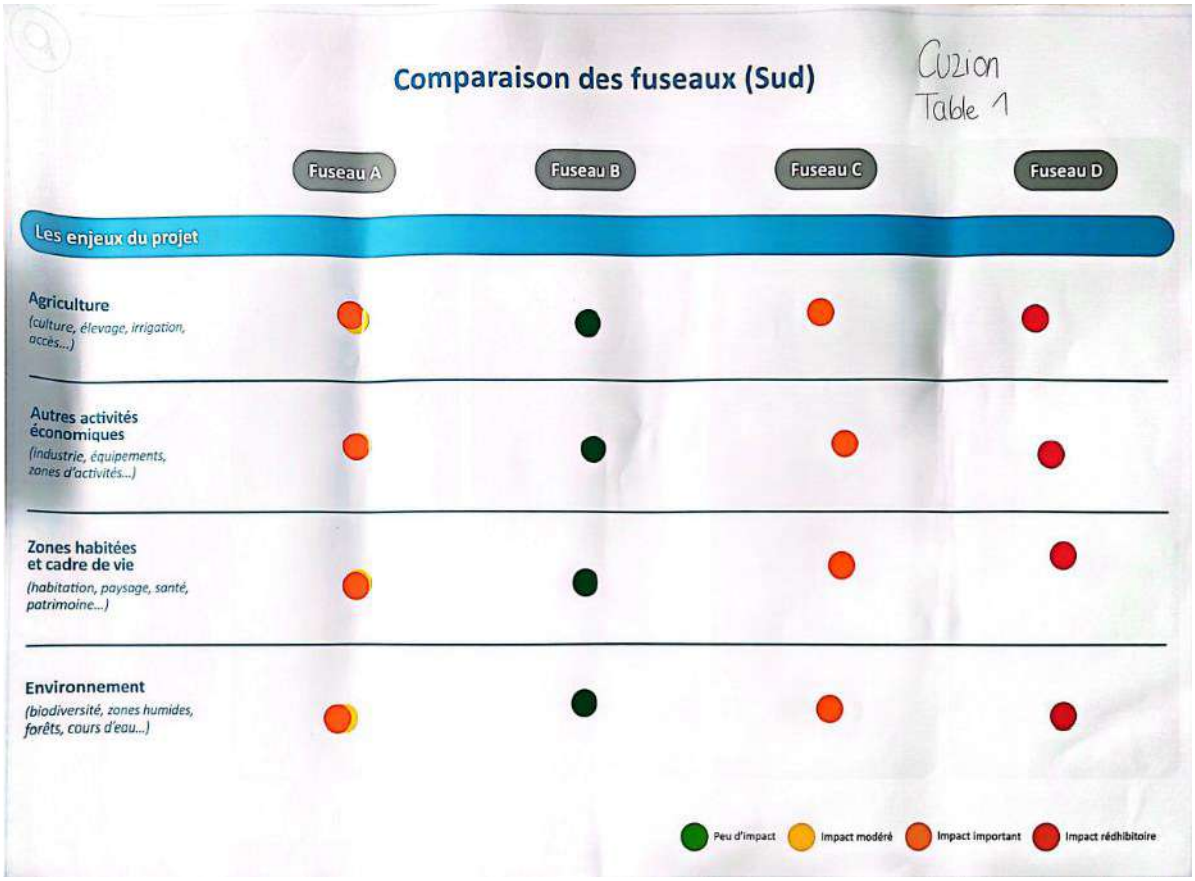

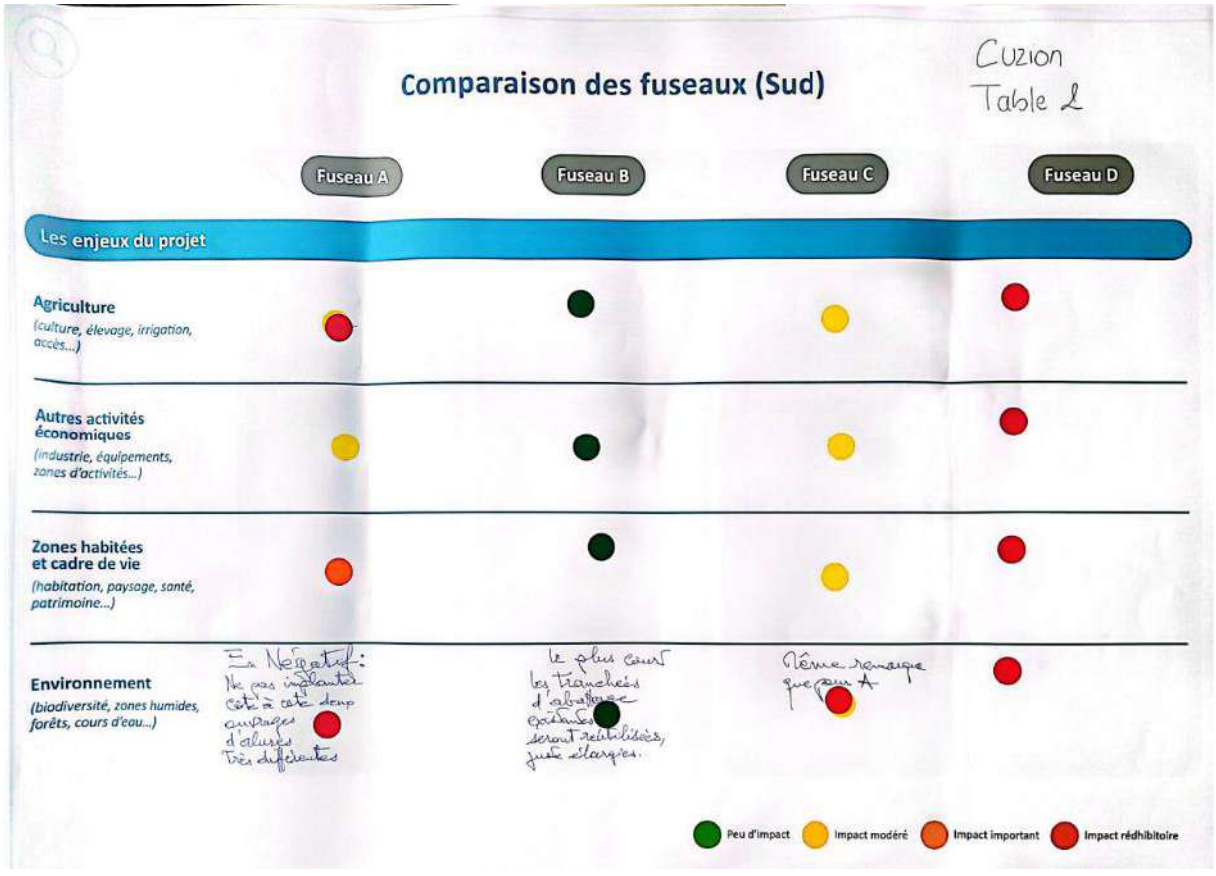

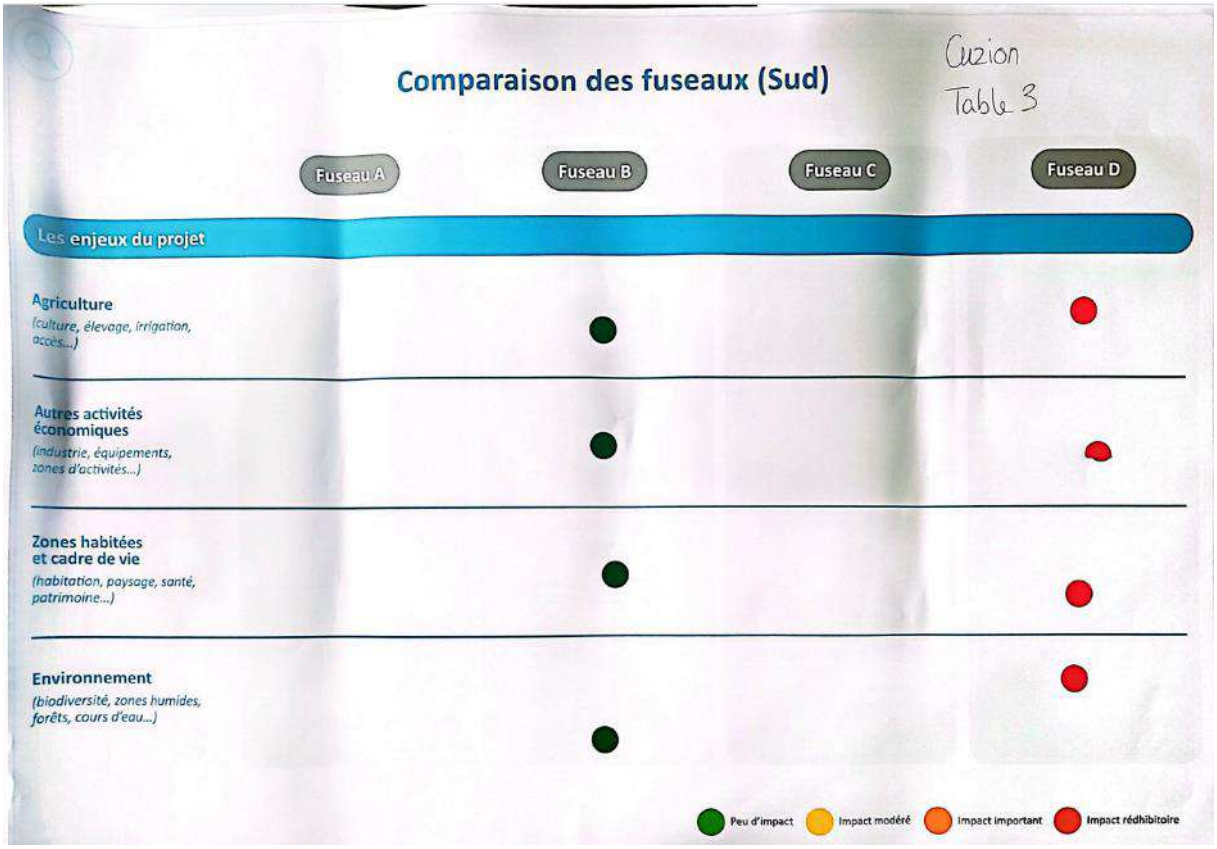
Comparaison des fuseaux (Sud)
Cuzion
Table 3
Fuseau A
Fuseau B
Fuseau C
Fuseau D
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)
Peu d'impact
Impact modéré
Impact important
Impact rédhibitoire

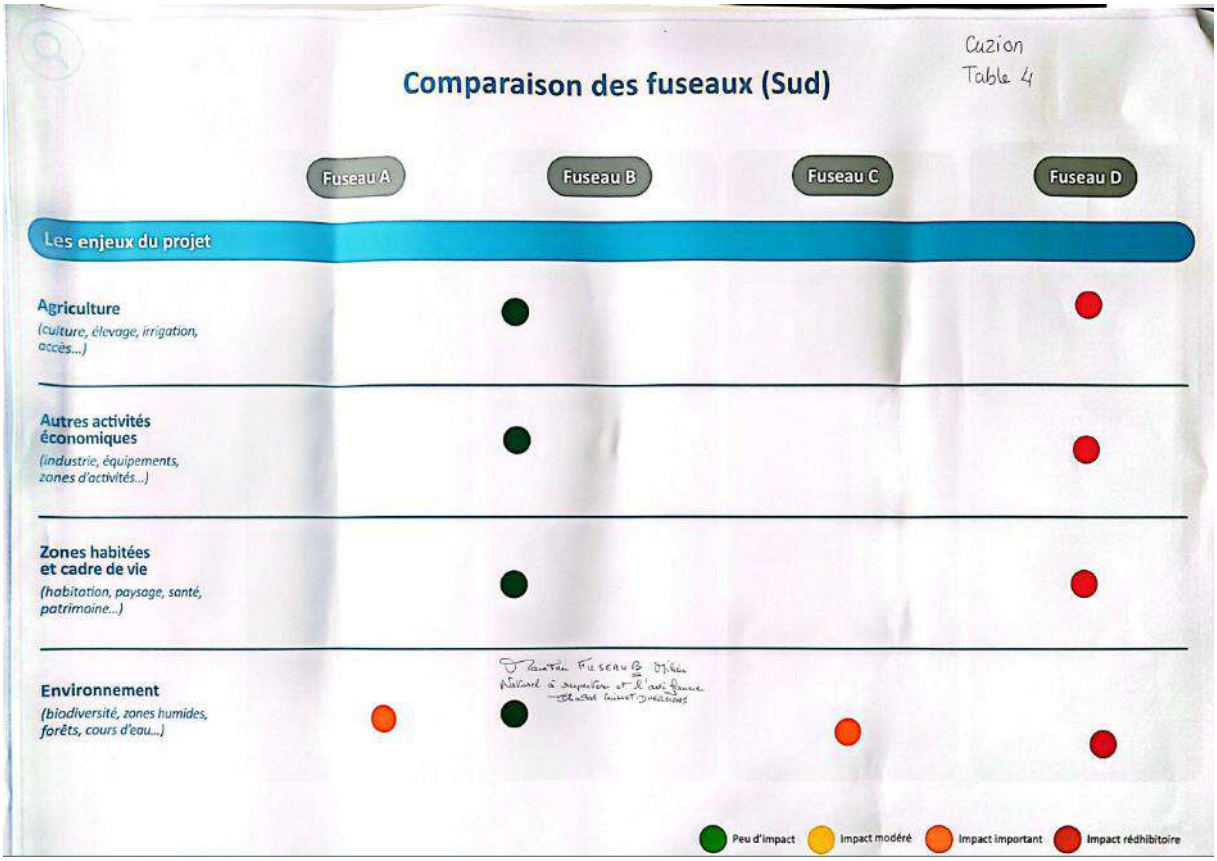
Comparaison des fuseaux (Sud)
Cuzion
Table 4
Fuseau A
Fuseau B
Fuseau C
Fuseau D
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)
Peu d'impact
Impact modéré
Impact important
Impact rédhibitoire

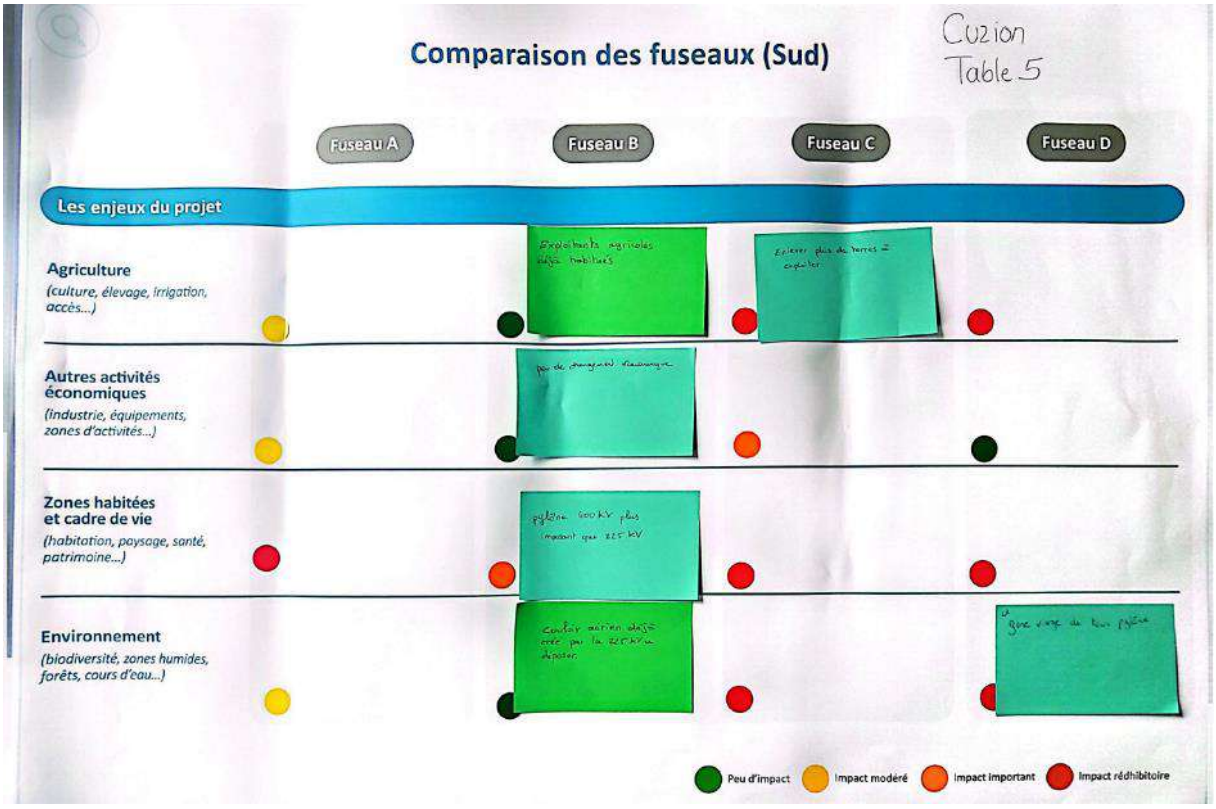
Comparaison des fuseaux (Sud)
Cuzion
Table 5
Fuseau A
Fuseau B
Fuseau C
Fuseau D
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)
Peu d'impact
Impact modéré
Impact important
Impact rédhibitoire

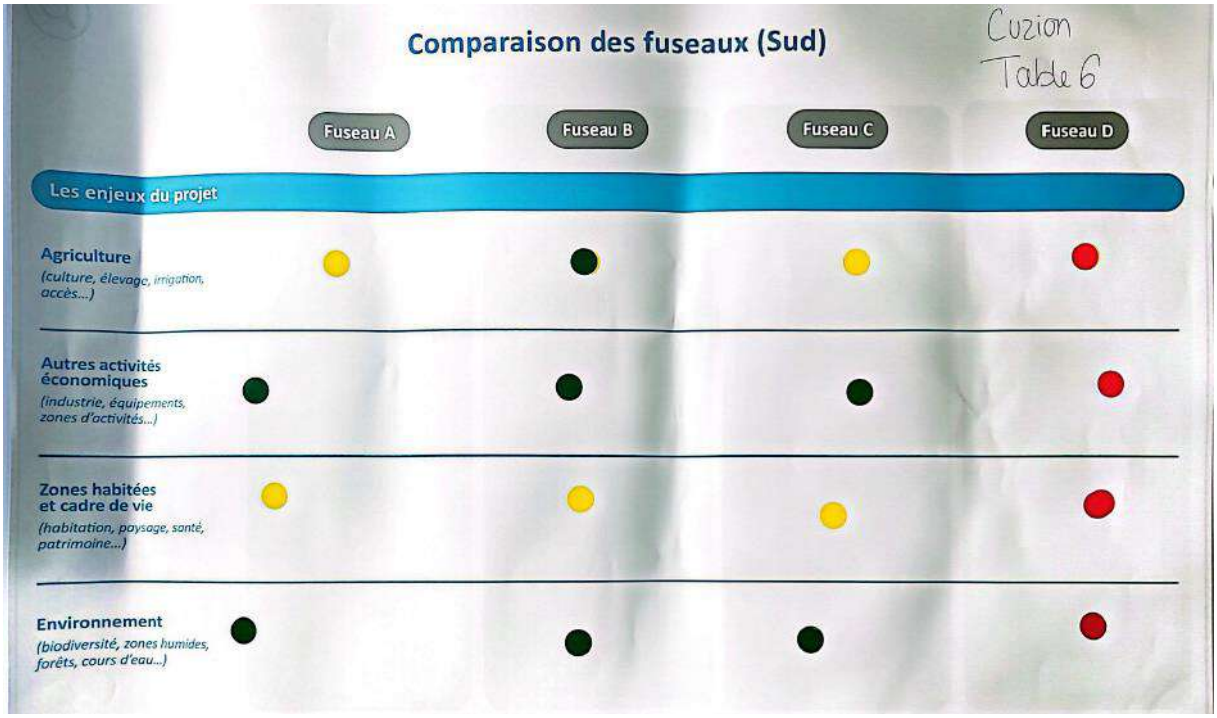
Comparaison des fuseaux (Sud)
Cuzion
Table 6
Fuseau A
Fuseau B
Fuseau C
Fuseau D
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)